



COMMUNIQUÉ DE PRESSE de la CGT-CG31 sur le redécoupage cantonal et la loi de Modernisation de l'Action Publique et d'affirmation des Métropoles.

Le projet de redécoupage des cantons de Haute-Garonne, annoncé par le Ministère de l'Intérieur, vient enfin d'être rendu public.

En révisant un document existant depuis la création des départements, le Ministère aboutit à une distinction de 2 pôles : la grande agglomération toulousaine (future Métropole) et la ruralité. La Métropole compte 15 cantons, sur les 27, confirmant ainsi la primauté voulue de l'urbain sur le rural en terme de choix stratégique en matière de développement des services publics en Haute-Garonne. Au-delà de la bataille politicienne, que ne manquerons pas de faire nos élus, le Gouvernement confirme, ainsi, son intention d'assurer la continuité de la politique Chiraquienne et Sarkosyste de destruction des services publics, particulièrement dans le rural. En favorisant le nombre de cantons métropolitains, le Gouvernement s'assure de la prochaine majorité métropolitaine dans la gouvernance des collectivités qui compteront demain en Haute-Garonne. L'aide aux investissements dans les communes, le maintien de l'exercice du service public dans les cantons ruraux et l'entretien régulier des infrastructures seront, à coup sûr, fortement impactés par cette décision lourde de conséquences. Les citoyens de ces cantons ruraux n'ont pas fini de devoir se battre pour sauvegarder leur bureau de poste, leur commissariat, leurs écoles, leurs centres sociaux et leurs hôpitaux ! Sans financement, ce qu'il restera du Conseil Général, demain, ne permettra pas de maintenir, en dehors du territoire métropolitain, un véritable service public au plus près des usagers.

Comme le rappelait son 50^{ème} Congrès, la CGT rejette le processus de Modernisation de l'Action Publique installé par le Gouvernement actuel, qui poursuit la logique de la Révision Générale des Politiques Publiques. La recherche de la meilleure organisation possible des missions et du service public, avec comme priorité l'intérêt général, est pour la CGT une clef d'entrée essentielle de la politique publique. Pour la CGT, les services publics constituent une activité économique. Ils participent à la création de richesses en s'inscrivant dans une logique de développement humain durable en assurant :

- de l'éducation, des formations, des soins, de la recherche ...,
- l'accès à la culture, à un logement ...,
- la construction d'une route, d'un port, d'une voie ferrée ...,
- la fourniture de l'eau, de l'électricité, des transports, des télécommunications ...,
- le rendu de la justice ...,

contribuant ainsi à la richesse de la Nation.

C'est pourquoi la CGT CG 31 n'aura de cesse de dénoncer les méfaits de la Loi MAP, particulièrement en Haute-Garonne, ainsi que ceux du redécoupage établi pour la servir :

Cantons Toulouse Métropole :

- cantons 1, 2, 3, 4, 5 et 6, exclusivement toulousains
- canton 7 : inclut Brax, Colomiers et Pibrac
- canton 8 : inclut Launaguet
- canton 9 : inclut Saint-Jean et l'Union
- canton 10 : inclut Balma, Beaupuy, Drémil-Lafage, Flourens, Mondouzil, Mons, Montrabé, Pin-Balma et Quint-Fonsegrives
- canton 11 : inclut Ramonville Saint-Agne
- canton de Tournefeuille
- canton de Pechbonnieu
- canton de Plaisance du Touch
- canton de Portet sur Garonne

Le Rural :

- canton de Saint-Gaudens
- canton d'Auterive
- canton de Cazères
- canton de Bagnères de Luchon
- canton d'Escalquens
- canton de Revel
- canton de Lèguevin
- canton de Castelginest
- canton de Blagnac
- canton de Castanet-Tolosan
- canton de Muret
- canton de Villemur

Consciente des **enjeux forts** de la **Modernisation de l'Action Publique** et de l'affirmation du fait métropolitain en Haute-Garonne, la **CGT CG 31** organise, le **7 novembre 2013**, dans l'amphithéâtre de la CARSAT, une **journée conférence** sur cette thématique, en présence d'élus, de responsables syndicaux et de membres de la société civile.

Contact : Christian VISE : 06.72.69.94.98

Bulletin d'inscription

à la journée conférence du 7 novembre 2013

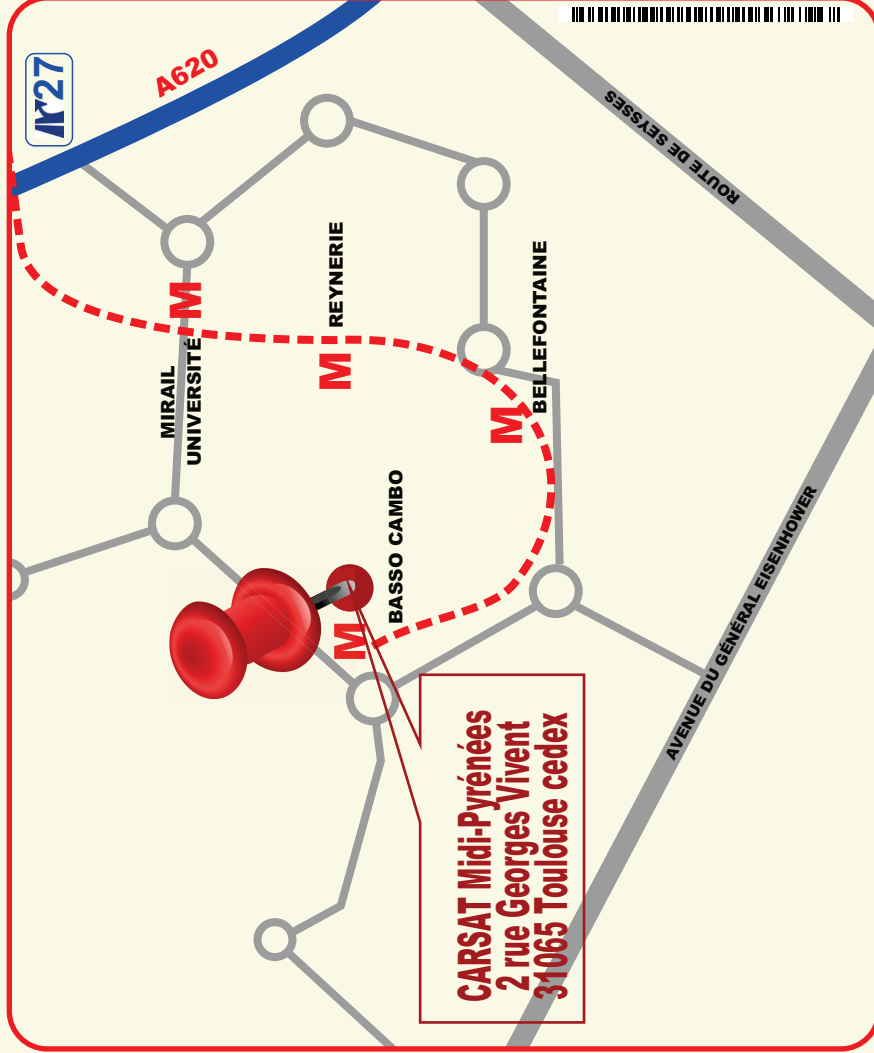
NOM : PRÉNOM :

EMPLOYEUR :

TÉLÉPHONE : COURRIEL :

À renvoyer par courrier ou courriel à :
Syndicat CGT du Conseil Général 31
Bureau 240
1 boulevard de la Marquette
31009 TOULOUSE

Courriel : cgtcg31@orange.fr ou Fax : 0534334787



CARSAT Midi-Pyrénées
2 rue Georges Vivent
31065 Toulouse cedex

JOURNÉE-CONFÉRENCE

Des territoires, un service public

usagers, salariés
citoyens, meilleur vivre ensemble !
créons un



7 Nov. 2013, TOULOUSE, amphithéâtre CARSAT *

- Métropole/ruralité : quelle solidarité ?
- Territoires nouveaux, nouvelle gestion, modernisons autrement !
- Quels agents pour quel service public ?
- Quels moyens financiers pour les services publics de proximité ?



Des territoires, un service public

Tables rondes en présence de personnalités politiques, de représentants syndicaux et d'acteurs de la société civile

Le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles crée et accentue les inégalités entre les métropoles et les zones délaissées (rurales et banlieues), organise la précarisation et la marchandisation des services publics.

Citoyens, usagers des services publics, fonctionnaires, salariés des entreprises, nous sommes tous concernés ! Dès janvier 2014 notre quotidien va changer ! Pour comprendre et agir, venez participer à nos tables rondes.

08h30 - 09h00 : Accueil

09h00 - 09h30 : Introduction des travaux

09h30 - 10h30 : Métropole/ruralité : quelle solidarité ?

Table ronde n°1
La compétition territoriale va opposer zones urbaines et zones rurales. Est-ce la fin de la coopération entre collectivités et de la solidarité entre territoires au détriment des populations ?

11h00 - 12h00 : Territoires nouveaux, nouvelle gestion : Modernisons autrement !

Table ronde n°2
La réorganisation territoriale ne se limite pas à la création des métropoles. Elle affecte la gestion des services publics : nouveaux outils de gestion privée des services publics, glissement de la notion d'utilisateur à celle de client. Une autre réponse est possible à la nécessaire modernisation de l'action publique.

12h00 - 14h00 : Repas libre

14h00 - 15h00 : Quels agents pour quel service public ?

Table ronde n°3

Le transfert des compétences va fragiliser l'emploi dans la fonction publique. Des missions de service public vont pouvoir être exercées par des structures de droit privé. Quel avenir pour les agents de service public entre mobilité forcée et perte d'emploi ? Est-ce la mort du statut de la fonction publique ?

15h00 - 16h00 : Quels moyens financiers pour les services publics de proximité ?

Table ronde n°4

Le budget des collectivités territoriales est aujourd'hui fortement impacté par les contraintes budgétaires et financières qu'imposent les traités européens et notamment le traité de stabilité, de coordination et de gouvernance. Dans ce contexte, les collectivités disposent de moyens de plus en plus réduits pour exercer leurs missions. La CGT-CG31 estime indispensable une réforme fiscale d'ampleur pour l'exercice du service public.

16h00 - 17h00 : Synthèse et perspectives

